



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 29 août 2017

IRRIGATION

Interdiction des prélèvements d'eau sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente :

Considérant les propositions de mesures proposées par Cogest'Eau sur le bassin de la Charente Amont, la préfète a signé un arrêté le 29 août 2017, **interdisant les prélèvements d'eau** en rivière rattachés à l'indicateur de Vindelle et limitant le taux hebdomadaire de 1 % maxi pour les prélèvements d'eau effectués dans la nappe de la Bonnardelière destinés à l'irrigation agricole (sauf dérogations pour cultures spéciales) sur le bassin de la Charente Amont **à compter du mercredi 30 août 2017, 8 heures.**

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09